

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
**VILLE DU PORT**



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 3 juin 2025**

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

**OBJET**

**Affaire n° 2025-076**

**COMPTES DE GESTION 2024 DU  
COMPTABLE PUBLIC**

**BUDGET PRINCIPAL ET  
BUDGETS ANNEXES DE LA  
VILLE (FOSSOYAGE ET  
VALORISATION DES EAUX  
TRAITÉES EN SORTIE DE  
STATION D'ÉPURATION)**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 3 juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint par Mme Catherine Gossard, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint par M. Henry Hippolyte, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, Mme Brigitte Cadet par Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe et Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe à 17h13.

**Départ(s) en cours de séance** : M. Olivier Hoarau, maire de 17h46 à 17h48 (affaires n<sup>os</sup> 2025-077 à 2025-079).

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 mai 2025.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 4 juin 2025.

**LE MAIRE**



Affaire n° 2025-076

## COMPTES DE GESTION 2024 DU COMPTABLE PUBLIC

### BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE (FOSSOYAGE ET VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

**Vu** les comptes de gestion de l'exercice 2024 dressés par le Comptable Public, concernant le budget principal, le budget annexe du fossoyage et le budget annexe de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE) ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** que la présentation des comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2024 n'appelle aucune observation et aucune réserve ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 21 mai 2025 ;

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;*

#### DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver les comptes de gestion présentés par le Comptable public pour l'exercice 2024 (budget principal, budget du fossoyage et budget VETSSE) ;

**Article 2 :** d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



*Annick Le Toullec*  
Pour le Maire  
Adjointe déléguée  
**Annick LE TOULLEC**





## COMPTES DE GESTION 2024 DU COMPTABLE PUBLIC

### BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE (FOSSOYAGE ET VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION)

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur les comptes de gestion du Comptable public pour l'exercice 2024.

Le Comptable public contrôle les dépenses et recettes de la collectivité puis assure le paiement des mandats et le recouvrement des titres de recettes émis. Tout comme le compte administratif établi de son côté par la Ville, le compte de gestion retrace la comptabilité des opérations effectuées par le Comptable concernant la Collectivité sur l'exercice. Les deux documents doivent ainsi présenter des résultats identiques en fin d'exercice.

Par ailleurs, le compte de gestion comporte le bilan comptable, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés pendant l'exercice. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre budgétaires et non budgétaires qu'ils lui ont été prescrites à passer dans ses écritures.

Le compte de gestion devant être approuvé, préalablement au compte administratif, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les comptes de gestion du Comptable public concernant le budget principal, le budget annexe du fossoyage et le budget de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE) pour l'exercice 2024.

Les résultats de clôture, résumés dans les tableaux ci-après, sont identiques à ceux des comptes administratifs correspondants.

En section de fonctionnement :

BUDGET	Résultat de l'exercice	Reprise résultat antérieur	Résultat de clôture
<b>PRINCIPAL</b>	624 237,19	13 454 482,32	14 078 719,51
<b>VETSSE</b>		23 317,42	23 317,42
<b>FOSSOYAGE</b>	11 469,87	172 910,31	184 380,18
<b>Total</b>	<b>635 707,06</b>	<b>13 650 710,05</b>	<b>14 286 417,11</b>

En section d'investissement :

BUDGET	Résultat de l'exercice	Reprise Résultat antérieur	Résultat intermédiaire de clôture
<b>PRINCIPAL</b>	2 108 097,04	-1 232 907,51	875 189,53
<b>VETSSE</b>	12 119,21	71 343,00	83 462,24
<b>FOSSOYAGE</b>			0
<b>TOTAL</b>	<b>2 120 216,25</b>	<b>-1 161 564,51</b>	<b>958 651,77</b>

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont conformes aux comptes administratifs, le conseil municipal est appelé à :

- approuver les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2024 ;
- autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.